

L'immigration en France

Sources :

Rapport de France Stratégie pour l'Assemblée nationale : L'impact de l'immigration sur le marché du travail, les finances publiques, la croissance. 2019

Note du Conseil d'Analyse Economique : L'immigration qualifiée : un visa pour la croissance. 2021

Parlons immigration en 30 questions, F. Héran (titulaire de la chaire Migrations et Sociétés au Collège de France), La documentation française, 2021

La majorité des français ont une perception négative de l'immigration, cette défiance entretenant l'opinion selon laquelle l'immigration est trop importante, coûteuse économiquement et menaçant la cohésion sociale.

L'examen de ce phénomène, plus complexe qu'on ne le pense souvent, amène à nuancer ces affirmations et à mettre en lumière des « biais de perception » alimenté par la spécificité de l'immigration française par rapport à celle des pays voisins :

Globalement inférieure à celle constatée dans les autres pays de l'OCDE et de l'UE, elle est très peu qualifiée, peu diversifiée géographiquement, concentrée dans les pôles urbains. La défiance est renforcée par l'ancienneté de l'immigration et l'importance relative de la deuxième génération qui, bien que native, hérite de l'histoire des migrations familiales issue de la colonisation et des représentations sociales qui lui sont associées.

Cette perception négative de l'immigration, et le débat qui en résulte, font l'impasse en France sur le potentiel économique que représenterait une immigration de travail qualifié.

Caractéristiques de l'immigration : Définitions et chiffres.

Définition française de l'immigré : personne née étrangère à l'étranger. Nombre mesuré par les recensements de population de l'INSEE.

Distinction entre le Stock (nombre d'immigrés par rapport à la population totale à un moment donné) et le Flux (entrées annuelles mesurées par délivrance de titres de séjour). Ces chiffres reflètent l'immigration régulière légale. Ils sont globalement inférieurs en France à ceux de la plupart des pays voisins.

Depuis le début des années 2000 la part des immigrés croît dans tous les pays.

En 2020 en France, elle représente environ 10% de la population totale. Ce chiffre était stable (7,5%) depuis 25 ans. Autres pays : 13,6% aux EU, 13,7 au RU, 16,1 en Allemagne, 19,5 en Suède, etc.

Entre 2010 et 2020 cette proportion s'accroît moins vite en France que chez ses voisins européens.

en 2021 un peu moins de 300000 immigrés entrent sur le territoire national, représentant 0,41% de la population totale. (On peut y ajouter 30000 mineurs non tenus de posséder un titre de séjour).

Le pourcentage équivalent moyen pour les pays de l'OCDE et UE est de 0,85%.

A ces chiffres il faut ajouter l'immigration irrégulière (personnes n'ayant aucun titre de séjour en cours de validité) dont la comptabilisation est difficile par définition.

Elle fait l'objet d'estimations, entre 0,3 et 0,6% de la population résidente, chiffres équivalents à ceux des autres pays, sauf aux Etats-Unis où cette estimation est beaucoup plus forte (3,5%). Il faut souligner ici une grande porosité entre entrées légales et irrégulières : une grande partie des étrangers en situation irrégulière est entrée en France légalement et y reste après l'expiration de leurs visas.

De la même façon l'immigration permanente (définie par un séjour régulier d'au moins 1 an) se superpose à une immigration temporaire ou irrégulière : c'est le cas des séjours étudiants se pérennisant en immigration durable, régulière ou non, des titres de séjours non renouvelés, des demandes d'asile refusées.

La complexité du phénomène de l'immigration rend difficile l'interprétation des chiffres, l'existence d'une immigration irrégulière est un drame mal toléré par l'opinion, les spécificités françaises accentuent la défiance à son égard.

Spécificités françaises

L'origine géographique, les motifs et la qualification.

L'origine géographique.

En France, les flux d'immigrés en provenance de l'Europe, très majoritaires jusque dans les années 70, sont en baisse continue depuis, alors que du fait de la libre circulation intra européenne due à l'espace Schengen, c'est la première cause d'immigration dans la plupart des pays de l'UE.

La majorité des flux viennent du Maghreb (35%) et de l'Afrique subsaharienne (37%).

Aujourd'hui 44% des immigrés sont nés dans ces deux régions du monde, contre 20% dans les années 70-80.

Les motifs de l'immigration.

Les catégories d'immigrés sont fondées sur leurs principales motivations. Or ces catégories traditionnelles définies par l'OMI (Office des migrations internationales) et l'OFPPA (Office français de protection des réfugiés et apatrides) sont aujourd'hui insuffisantes car elles ne reflètent plus les motivations réelles.

Traditionnellement, le 1er motif d'immigration relève d'obligations légales internationales en matière de droit familial et humanitaire. Le 2^{ème} est d'ordre économique et reflète l'immigration de travail et l'entrée d'étudiants. A ces deux motifs il faut ajouter maintenant la libre circulation dans le cadre de l'espace Schengen.

En France le regroupement familial est le motif majoritaire des populations en provenance de

pays non européens. Il représente plus du tiers des entrées ; entre 2007 et 2016 il en a même représenté environ 44%.

Les arrivées d'étudiants représentent un autre tiers ; la France est le 4ème pays d'accueil après les pays anglophones, EU, RU, Australie, mais accueille essentiellement des étudiants francophones.

Le motif humanitaire représente environ 10% des entrées, 12 à 13% aujourd'hui.

L'immigration de travail, dite économique, 10%.

Mais ces catégories officielles ne reflètent plus les motivations réelles :

L'immigration familiale et l'arrivée d'étudiants se transforment après quelques années en immigration économique et contribuent deux fois plus à l'emploi que cette dernière.

Les demandes d'asile peuvent être un moyen détourné d'immigration économique.

La qualification

Malheureusement la population immigrée est très peu qualifiée. En 2020 près de 40% des immigrés ont un niveau scolaire égal ou inférieur au brevet des collèges.

Du fait du regroupement familial, l'importance de la proportion de femmes dans les flux d'immigrés (l'une des plus élevées de l'OCDE) renforce cette particularité. (Jusqu'aux années 1970 les besoins de la croissance d'après-guerre, stoppée par le 1er choc pétrolier, se traduisaient par l'arrivée d'hommes seuls).

La France est très à la traîne en matière d'attractivité d'une population qualifiée.

L'impact sur le marché du travail et les finances publiques.

Sur le marché du travail cette faible qualification se traduit par un taux d'emploi plus faible (surtout des femmes) et un taux de chômage élevé. Mais une grande partie de cette population occupe des emplois que fuient les natifs et leur surreprésentation dans les « services à la personne » libère le travail féminin qualifié.

L'impact sur les finances publiques est lié au marché du travail.

A des revenus d'activité faibles correspondent des contributions à l'impôt faibles mais aussi des niveaux faibles de retraites.

La plus grande éligibilité aux prestations sociales a certes un coût (allocations chômage, logement, aides à l'enfance, aide médicale d'Etat), qui est accru par la plus grande proportion de familles nombreuses ou monoparentales, mais cette part des aides sociales liée à l'immigration reste très faible par rapport à la totalité des dépenses sociales en France :

Les dépenses publiques y représentent 60% du PIB et les prestations sociales représentent environ la moitié de ces dépenses publiques !

Repenser la politique migratoire de la France pour attirer une main d'œuvre qualifiée ?

Les critiques qui lui sont adressées sont nombreuses :

Les visas de travail sont du ressort des préfetures ; il en résulte une grande hétérogénéité dans les décisions finales, liée à des critères d'admissibilité flous.

L'opacité du parcours administratif, la longueur des procédures, engendrent l'incertitude pour les entreprises et les candidats, les premières s'orientant vers le « travail détaché », nouvelle forme d'immigration.

La liste des métiers en tension devant faciliter l'octroi de visas n'est pas actualisée. La crise sanitaire a mis en lumière ces besoins de main d'œuvre.

L'accueil d'étudiants étrangers fait l'objet de stratégies plus offensives dans les autres pays. La transition entre études et emploi est beaucoup plus difficile en France.

Faut-il s'inspirer des « systèmes à points » utilisés dans de nombreux pays ?

Les candidats à l'immigration sont sélectionnés en fonction de plusieurs caractéristiques, âge, qualifications, compétences linguistiques, expériences professionnelles, capacité d'intégration, le score total reflétant l'adéquation entre les candidats et les priorités fixées par le pays d'accueil. Les pondérations peuvent varier au cours du temps, la délivrance de visas n'est plus conditionnée à une promesse d'embauche, on peut également favoriser une plus grande diversité géographique. Aux Etats Unis par exemple, depuis 1990 a été instituée une « green card lottery » offrant des titres de séjour permanents aux migrants venant de pays peu représentés.

Ce désir des pays d'accueil développés d'attirer la main d'œuvre la plus qualifiée souvent originaire de pays pauvres n'est-elle cependant pas contradictoire avec la nécessité de favoriser le développement de ces pays afin de stopper l'afflux de populations à la recherche d'un plus grand bien être économique ? Les priver de leurs talents n'est certainement pas la meilleure voie.